. Parlement Europien Di Prisident

00337838

16. XII 1980

Luxembourg, le

Monsieur le Ministre,

Le Parlement européen s'étant récemment installé dans de nouveaux bâtiments destinés à son usage exclusif, il m'a paru opportun que, suivant la pratique de certaines institutions européennes et de parlements nationaux, notre Assemblée prenne l'habitude de faire l'acquisition de quelques oeuvres d'art propres à rehausser la qualité de la décoration de ses locaux et à leur donner une dimension culturelle.

L'opinion publique déplore souvent l'absence de dynamisme de la politique culturelle communautaire, ainsi que le peu d'encouragement à la production artistique dans les différents Etats membres; l'achat annuel de quelques oeuvres d'art devrait permettre d'encourager des artistes dont la renommée est encore limitée.

Aussi, avec l'accord du Bureau du Parlement, j'envisage de faire procéder à l'achat d'oeuvres réalisées par des artistes originaires des dix pays de la Communauté.

Pensant que cette procédure devrait, par la suite, se renouveler, j'ai décidé de ne pas éparpiller les crédits, au demeurant fort modestes, dont le Parlement européen dispose et de choisir pour 1980 des oeuvres d'artistes français et belges.

Monsieur Michel HANSENNE Président et Ministre de la Communauté française Rue du Commerce 44 1040 BRUXELLES

Copie au Secretaire finéral et à la D.O. IV

Il m'est apparu que pour réaliser ces achats, la meilleure formule serait de demander au Ministre responsable dans les pays concernés de faire procéder, par leurs services, à une première sélection, le Parlement européen se réservant d'opérer un choix définitif parmi les oeuvres ainsi distinguées.

Je vous saurais gré de me faire savoir si cette procédure vous paraît pouvoir être retenue en ce qui concerne des créations d'artistes belges, et s'il vous serait possible de me faire parvenir, avant la fin de cette année, un certain nombre de propositions d'acquisitions. Notre Assemblée pourrait consacrer, cette année, une somme de 25 000 UCE, soit environ FB. 1 000 000, à l'achat d'oeuvres belges.

Je suggère que vous conveniez avec Madame R. DE BACKER-VAN OCKEN, Ministre de la Communauté flamande, à laquelle j'adresse la même lettre, de l'utilisation de ce crédit.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien prêter à l'examen de ce projet et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.